



Sinistre Assurance Trotinette Lxxx dossier de plus de 2 ans

Par justeoupasjuste

Bonjour,

Une trotinette de la société LxxxxxE m'a percuté alors que j'étais à l'arrêt à un feu rouge. Le pilote a pris la fuite en laissant la trotinette sur place.

Naïvement, je me suis dit c'est bien j'ai la trotinette sous les mains. L'auteur va être facilement identifié avec toutes les informations que j'ai relevées... (Qr Code, numéro de série, emplacement etc...)

Mais il en n'est rien, 2 ans après cette mésaventure mon assurance (SxxxxxN) me répond qu'elle attend un retour de l'assurance adverse.

Ils ont remonté mon dossier au niveau 2 il y a 2 mois car l'assurance "fait le mort"

C'est un peu trop facile comme réponse. J'imagine toutes les assurances procéderaient de la même manière avec des non réponse pour échapper à leurs responsabilités.

j'ai attendu 2 ans avant de vous écrire car mon assurance m'avait indiqué que c'était le délais auquel je pouvais m'attendre.

j'ai l'impression qu'on me roule dans la farine.

A savoir, j'ai du lutter avec LxxxxxE pour avoir au bout de deux mois un retour du courtier d'assurance de la société Lxxx (Axxxxxz).

Rapport envoyé à Axxxxxx comme demandé et à mon assureur.

J'ai du payer la franchise et assumer le malus qui résulte de ce sinistre car il considère qu'il n'y a pas d'auteur identifié. Mais récemment un collègue m'a dit le conducteur est clairement identifié via sa trotinette (numéro de série, compte utilisateur de la trotinette en possession de la société Lxxxxx) à l'instar d'un conducteur de voiture avec son immatriculation.

Savez-vous s'il existe un texte en vigueur qui serai en ma faveur ?

J'ai le sentiment que mon assurance temporise et qu'au final il ne se passera rien.

Merci à vous,

Bonne journée.

Sam

Conditions générales du forum pas de noms de marque